Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2020)

Heft: 2302

Artikel: La double irresponsabilité des référendaires contre la loi CO2 : une loi menacée par deux groupes référendaires aux antipodes, mais qui risquent de freiner la politique climatique

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1024159

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La double irresponsabilité des référendaires contre la loi CO_2

Une loi menacée par deux groupes référendaires aux antipodes, mais qui risquent de freiner la politique climatique

Jean-Daniel Delley - 14 octobre 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/37601

Deux référendums menacent la nouvelle loi sur le CO_2. Le premier émane d'un comité dit de l'économie qui réunit les vendeurs de pétrole, les importateurs de voitures, les transports routiers et l'aviation ainsi que l'industrie du bâtiment notamment. Le second est lancé par une fraction des grévistes pour le climat et l'extrême gauche.

Profiter encore

On comprend le souci des premiers puisque la loi va restreindre leurs activités. Mais ils préfèrent distiller des arguments relevant de la défense de l'intérêt général. Les nouvelles taxes vont peser sur le budget des ménages; la loi est inefficace puisque la Suisse ne produit qu'une infime proportion des émissions mondiales de CO_2; par ailleurs, la Suisse se révèle exemplaire en la matière puisqu'elle a déjà sérieusement limité ses propres émissions.

On connaît bien cette stratégie consistant à minimiser sa responsabilité et à attendre des autres qu'il fasse leur part. Alors même que la lutte contre le réchauffement climatique exige une riposte générale et que l'abandon des énergies fossiles paraît inéluctable pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Mais ces acteurs préfèrent jouer la montre et tirer profit de leurs activités le plus longtemps possible plutôt que de se préparer à cette transition. Une attitude irresponsable, y compris d'un point de vue économique: plus les mesures de réduction des émissions tarderont, plus le coût de leur mise en œuvre augmentera.

Erreur de gauche

À première vue, les intentions des seconds paraissent peu compréhensibles. Certes le projet de loi est loin d'être parfait et ne permettra pas d'atteindre la neutralité carbone en 2050, pas plus que la réduction de moitié des émissions de CO_2 en 2030. Il ne règle pas le problème des flux financiers qui contrecarrent ces objectifs. Il ne s'agit que d'un premier pas qui devra être suivi par d'autres, comme l'ont déclaré à gauche les partisans de ce texte.

Si la loi échoue en votation référendaire, le rapport de force politique ne permettra pas à une nouvelle version plus efficace de voir le jour. Au contraire, les milieux économiques et l'UDC capitaliseront sur cet échec pour affaiblir encore la politique climatique. Plusieurs commentateurs ont tenté d'expliquer ce scénario aux grévistes pour le climat.

Mais faut-il vraiment faire comprendre à ces opposants qu'ils se fourvoient ? Certes on peut prêter à certains d'entre eux une naïveté et un idéalisme qui occultent l'impasse où les conduit le référendum. D'autres, par contre, savent pertinemment que ce référendum ne peut qu'affaiblir la politique climatique. D'ailleurs qui sont-ils, ces opposants ?

Les sections romandes de la grève pour le climat dont on ne sait comment leur décision fut prise. Et surtout le mouvement SolidaritéS. Dès avant le lancement du référendum par les dissidents grévistes, ce parti d'extrême gauche annonçait sa détermination à combattre la loi CO_2 à l'instar de la conseillère nationale genevoise Stéfanie Prezioso, seule parlementaire de gauche à s'être opposée à ce texte.

L'extrême gauche, lorsqu'elle n'est pas occupée à s'entre-déchirer, veille à soigner son statut de seule force véritablement progressiste, loin des compromis vulgaires. Foin des petits pas, seul le grand bond en avant la préoccupe, quels que soient les dommages ainsi provoqués.

Ces dommages, quels sont-ils ? Si une majorité populaire rejette le projet de loi, la politique

climatique attendra au mieux encore deux ou trois ans pour voir s'imposer une législation plus timide encore, quand bien même l'élue de SolidaritéS croit la population *«prête à suivre une voie plus ambitieuse»*. Et le mouvement de la grève pour le climat qui a vu se mobiliser des milliers de jeunes et moins jeunes et a poussé le parlement à enfin légiférer, ressortira affaibli de ses divisions et verra sa crédibilité entamée.

Coop: recette de démocratie grignotée (1/2)

Le Groupe Coop Société coopérative a brutalement mis fin à l'espoir d'élections ouvertes dans les conseils régionaux

Wolf Linder - 18 octobre 2020 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/37620

L'affaire n'a pas fait les gros titres de la presse: un groupe de jeunes consommateurs alémaniques a tenté de participer aux élections des quelque 600 membres des conseils constitués dans chacune des six régions composant le Groupe Coop Société coopérative.

Prévues par le mode de gouvernement de l'entreprise, ces élections quadriennales permettent traditionnellement à la direction du Groupe de mettre en place tacitement des conseils composés de personnes de confiance.

Changement et propositions ciblées

Pour contrer ce processus trop bien rodé, des jeunes consommateurs alémaniques ont créé une association à laquelle ils ont donné un nom en forme de jeu de mots: «*detailwandel.ch*», combinaison des termes commerce de détail (*Detailhandel*) et changement (*Wandel*).

Le but de l'opération était d'obtenir qu'en 2021 les sociétaires – soit les deux millions et demi de personnes recevant l'une des trois éditions de l'hebdomadaire *Coop* – puissent élire démocratiquement leurs représentants, au nombre de 30 à 120 par région, dans les six conseils régionaux.

L'association ne voulait pas seulement présenter des noms, mais aussi un programme comprenant quatre groupes de propositions ciblées et significatives: une stratégie cohérente pour le climat, de meilleures conditions de travail pour le personnel et des prix équitables pour les producteurs ainsi que pour les consommateurs.

À titre d'exemple, voici les quatre objectifs précis composant la stratégie préconisée pour le climat, concernant les produits et articles mis en vente par Coop dans ses magasins ou en ligne:

– Dans le délai d'un an, tous les emballages de produits alimentaires mis en vente donnent les indications suivantes: équivalent CO2, consommation d'eau, bien-être des animaux et utilisation du sol. La société Eaternity est en mesure d'établir et de vérifier de telles données.

– Le 10 % de tout secteur des rayons d'alimentation qui présente dans l'année les moins bonnes performances en matière d'information est retiré de l'assortiment.

– D'ici 2022, Coop garantit la possibilité pour les acheteurs de trouver dans tous les rayons des produits et articles respectant la neutralité carbone.

– D'ici 2030, la quasi-totalité de l'assortiment de produits et articles mis en vente par Coop est conforme aux exigences de neutralité carbone.